



Architecture de gestion de l'information législative (AGIL)

par

Rémi Massé

Gestionnaire de l'accès à l'information législative/ Gestionnaire du plan
d'affaires AGIL

Direction des services législatifs
Justice Canada

remi.masse@justice.gc.ca



Table des matières

● = retour à la section

● = retour à la sous-section



Cliquer sur l'icone
pour retourner
à la page d'accueil

● **AGIL**

- Vision
- En bref
- Catalyseurs
- Défis
- Processus législatif
- Approche utilisée
- Plan
- Bilan de la situation
- Prochaines étapes
- Architecture





Vision



Devenir la référence en matière de gestion du processus de rédaction, d'accès et de diffusion de l'information législative.



Définition



- AGIL est une solution robuste et conviviale pour la rédaction, la codification, la gestion et la publication des lois et des règlements du Canada
- AGIL représente le choix d'une technologie de l'information d'avant garde permettant l'uniformisation de la structure des projets de lois, des lois et des règlements grâce à XML
- AGIL permet l'implantation d'une architecture de gestion de l'information plus souple, axée vers une rationalisation du processus législatif.





Catalyseurs



Mandat ministériel :

- Fournir des services juridiques de grande qualité
 - Mettre en place une source électronique à jour et fiable pour les lois et règlements codifiés du Canada
- Moderniser les lois et les processus
 - Permettre le transfert de l'information législative de façon fluide entre les différents intervenants-clés
- Informer les citoyens
 - Favoriser l'accès aux lois et aux règlements codifiés du Canada, en incluant la recherche « point-in-time »
- Participer à l'initiative *Gouvernement en direct*.

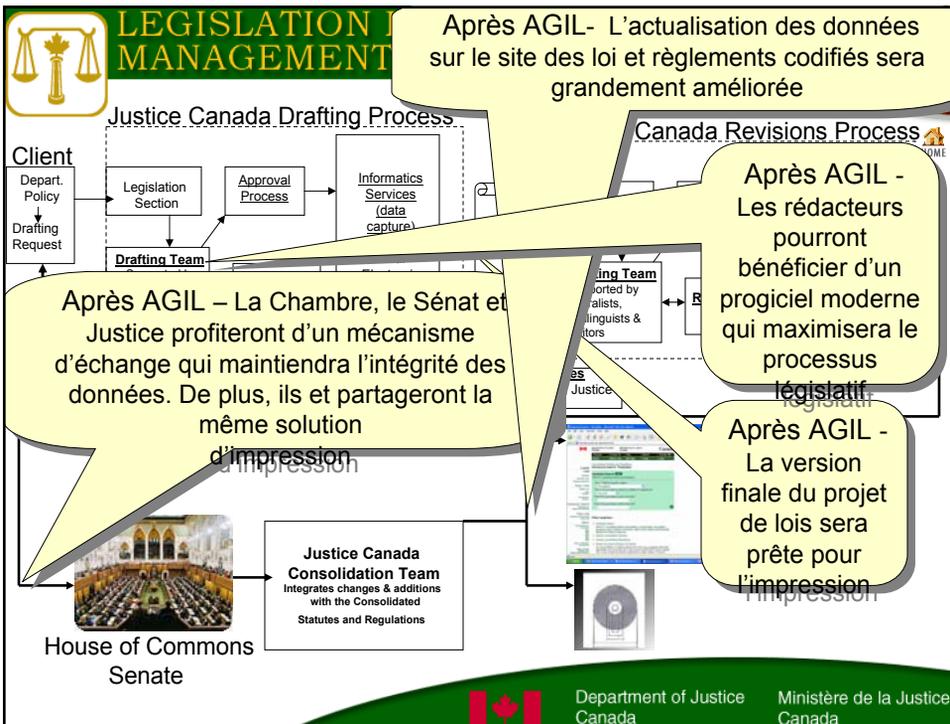
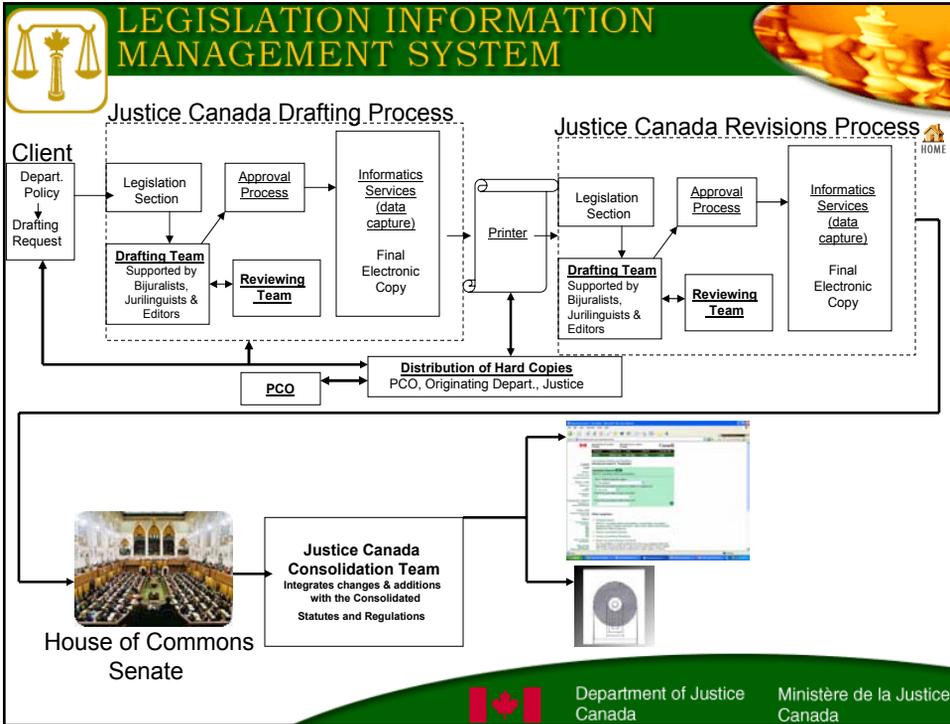


Défis



- Innovation technologique
 - Choix d'un meilleur outil de rédaction
 - Partage simplifiée des données à toutes les étapes du processus de publication, i.e. rédaction, transfert à la Chambre, réutilisation par la Chambre, révision, publication sur le Web et sur cédérom
- Réduction significative de l'effort déployé pour la conversion, la révision et la relecture des textes
- Automatisation de multiples interventions manuelles
- Protection de l'intégrité des données à toutes les étapes du processus législatif
- Augmentation du niveau de satisfaction des clients
- Affirmation de notre expertise.







Approches utilisées



- Analyse complète des processus existants tout en gardant une vision d'ensemble
- Identification des zones critiques pour éliminer les délais et la complexité du processus à court, moyen et long terme
- Consolidation de l'expertise accumulées dans toutes les questions relatives aux fonctionnalités, aux normes et à l'interopérabilité de l'environnement de travail
- Augmentation de l'efficacité et réduction coûts de l'infrastructure GI et TI, en collaboration avec nos partenaires
- Satisfaction des besoins de nos clients
- Innovation respectueuse des infrastructures et des normes existantes.



Plan de travail



- **Phase I : Lois (2001-2003)**
 - Remplacer les outils existants par AGIL
 - Assurer la stabilité et la robustesse de la technologie
 - Assurer l'acceptation à l'interne de l'environnement de rédaction
 - Assurer un échange fluide de données avec la Chambre et le Sénat
- **Phase II : Règlements (2002-2004)**
 - Remplacer les outils existants par AGIL
 - Assurer la stabilité et la robustesse de la technologie
 - Assurer l'acceptation du nouvel environnement de rédaction des règlements à l'interne ainsi qu'avec les ministères et organismes concernés
 - Assurer un échange fluide des données avec la Gazette du Canada





Bilan de la situation



- Phase I – Lois
 - Environnement complet de rédaction
 - Outil de rédaction complété
 - Outil d'appui à la rédaction complété et intégré
 - Outil d'impression des ébauches intégré
 - Solution commune d'impression pour le Ministère de la Justice, la Chambre de communes et le Sénat
 - Implantation de la structure de données uniformisées
 - Prototype complet du site Internet
 - Conversion avancée des lois.

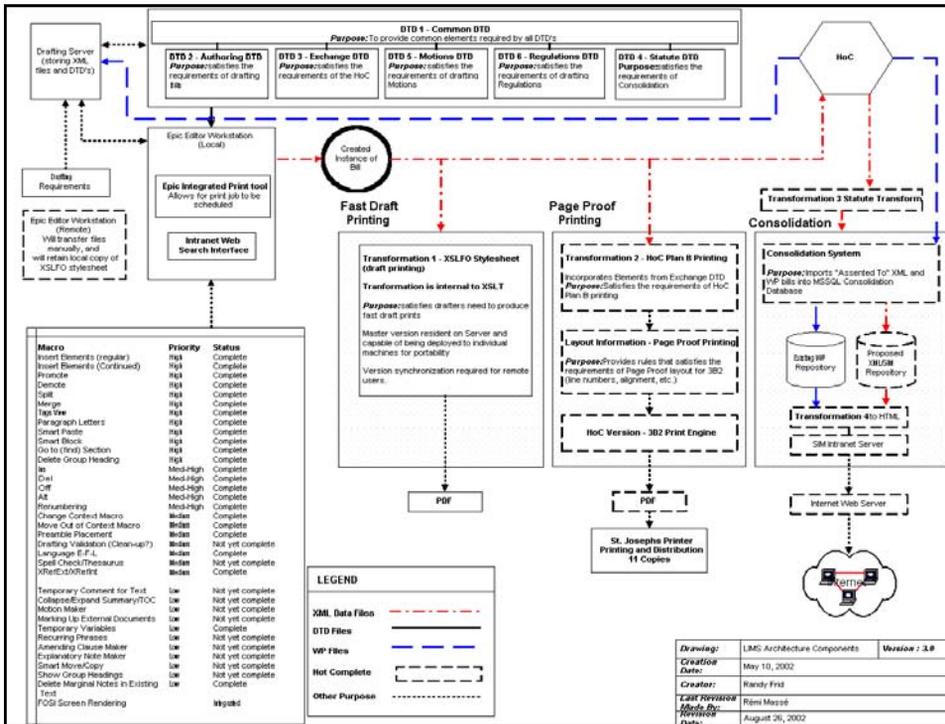


Étapes à venir



- Amorcer le projet pilote pour la rédaction des projets de lois
- Établir les critères d'acceptation
- Poursuivre le développement de la stratégie de communication
- Intégrer des mécanismes de gestion du changement
- Développer une stratégie de mise en œuvre
- Poursuivre le développement du site Internet
- Créer le plan de travail pour le volet réglementation.





Epic Editor - Projet_C-108550.xml

File Bill Macros Edit Find View Insert Entities Table Tools Options Format Window Help

G. 1. (2) a) (1) C... "D" 1 1

Préambule

Attendu :

L.R., ch. 1 (5^e suppl.)

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

Titre abrégé

1 *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.*

DÉFINITIONS

Définitions

2 (1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« Accord »
« Agreement »

« **Accord** » L'accord sur des revendications territoriales conclu entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ratifié, mis en vigueur et déclaré valide par la *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, laquelle est entrée en vigueur le 9 juillet 1993, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées conformément à ses dispositions.

« droit minier »
« mineral right »

« **droit minier** » Droit permettant à son titulaire d'exercer des activités de recherche, d'exploitation, de production ou de transport de minéraux autres que des matières spécifiées.

Command: [fmi-needed] [EXT] [MOD] [ING]



Merci

par

Rémi Massé

Gestionnaire de l'accès à l'information législative/ Gestionnaire du plan
d'affaires AGIL

Direction des services législatifs
Justice Canada

remi.masse@justice.gc.ca

